Nos rôles

Agents principaux chargés de la divulgation à l'interne

- Déterminer s'il existe des motifs suffisants pour enquêter.
- Informer le divulgateur et l'auteur présumé de l'acte répréhensible de la prochaine étape.
- Formuler des recommandations fondées sur les résultats d'une enquête et en informer le dirigeant principal ou le sous-ministre.
- Signaler les cas d'activités criminelles à la police.

Superviseurs

- Favoriser une culture éthique en montrant l'exemple grâce à un leadership fondé sur les valeurs.
- Recevoir les divulgations d'actes répréhensibles des employés et informer l'agent principal chargé de la divulgation à l'interne.
- Protéger l'identité des personnes concernées par le processus de divulgation.

Employés

- Se familiariser avec les principales dispositions législatives concernant :
 - les méthodes de divulgation possibles;
 - la confidentialité et la protection contre les représailles.
- Savoir ce qui constitue un acte répréhensible selon la loi.
- Savoir comment divulguer un acte répréhensible.
- Savoir comment déposer une plainte pour représailles en milieu de travail.
- Savoir où obtenir des renseignements supplémentaires et des conseils.

Agents principaux chargés de la divulgation à l'interne et superviseurs

Conseiller et renseigner les employés sur :

- les dispositions législatives;
- les méthodes de divulgation possibles;
- la protection des employés contre les représailles;
- la façon d'obtenir des renseignements supplémentaires.